

🏠 OÙ SE RENSEIGNER ?

Pour être conseillé et accompagné gratuitement,
n'hésitez pas à contacter SOLIHA :



lors des **permanences**
d'information de 10h à 12h
le 3^{ème} mercredi du mois, en
mairie de COLIGNY ou MARBOZ



ou directement à
SOLIHA,
11 rue Brillat-Savarin,
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 02 01
E-mail : d.perrin@solihha.fr

Communauté
d'Agglomération
du Bassin de
Bourg-en-Bresse



2017-2019

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

🏠 ET SI VOUS N'ÉTIEZ PAS ÉLIGIBLE À CETTE OPÉRATION ?



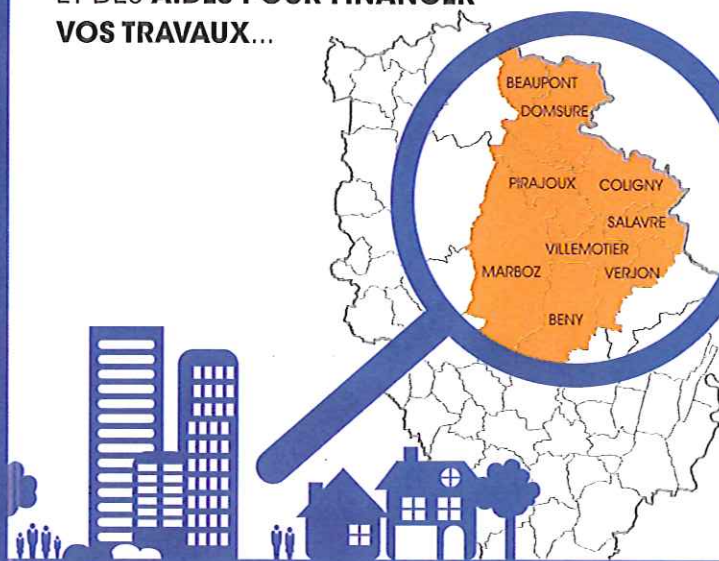
La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse vous propose "**Mon Cap Énergie**", un **service d'accompagnement** de A à Z, pour votre projet de rénovation énergétique, que vous soyez en maison individuelle ou en copropriété ! **Un service ouvert à tous sans condition de ressources.**

Vous souhaitez réduire les consommations énergétiques de votre logement mais vous ne savez pas par où commencer ? Quels travaux sont prioritaires ? Puis-je obtenir des aides financières ? Où trouver des artisans ?

Un conseiller de "**Mon Cap Énergie**" est à vos côtés pour faciliter votre démarche et vous guider à chaque étape de votre projet. Il se chargera également de l'instruction de votre demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (sous conditions de ressources et de respect de critères techniques) dans le cadre du Fonds Isolation (jusqu'à 4000€ pour financer vos travaux d'isolation) ou du Fonds Énergies Renouvelables (prime de 1000€ pour tout équipement utilisant une énergie renouvelable).

Contactez-nous au **04 74 45 16 49**
www.moncapenergie.fr

UN ACCOMPAGNEMENT **GRATUIT**
ET DES **AIDES POUR FINANCER**
VOS TRAVAUX...



À QUI S'ADRESSE CETTE OPÉRATION ?

- **Propriétaires occupants ou usufruitier d'un logement ancien** (achevé depuis plus de 15 ans) que vous occupez à titre de résidence principale (sous condition de ressources).
- **Propriétaires bailleurs de logements en location ou vacants** (achevés depuis plus de 15 ans) destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné sur une période minimale de 9 ans.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse missionne **SOLIHA AIN** pour **vous accompagner** dès le début de votre projet et **vous conseiller** sur les aspects techniques, financiers, administratifs et sur les dispositifs d'aides et subventions auxquels vous avez droit.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- **Travaux d'économies d'énergie avec un gain énergétique minimum de 25%** (pour les propriétaires occupants) **et 35%** (pour les propriétaires bailleurs) : travaux d'isolation, changement de menuiseries, amélioration ou remplacement du chauffage, installation d'une ventilation...
- **Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap** : monte escalier, salle d'eau adaptée, rampes d'accès...
- **Travaux liés à la sécurité et la salubrité.**



QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Cette opération vous permet de bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, de l'État dans le cadre du programme "Habiter Mieux", du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Des prises en charge pouvant aller :

- **Pour les Propriétaires occupants : jusqu'à 80 voire 100%** d'un montant de travaux plafonné à 20 000 ou 50 000 € selon le niveau de ressources des propriétaires occupants et le niveau de dégradation du logement.
- **Pour les propriétaires bailleurs : de 30 à 60%** d'un montant de travaux plafonné à 60 000 ou 80 000 € selon le niveau de dégradation du logement et le type de conventionnement choisi (niveau de loyer).

